

PROTOCOLE SANITAIRE

ACCUEIL DU PUBLIC AU CINEMA D'ANET

L'accueil du public est possible au cinéma d'Anet selon les modalités suivantes :

Toute personne, ou groupe, se présentant à une séance de cinéma devra être en possession d'un masque pour ses déplacements dans toute l'enceinte ainsi que pendant les séances, à l'exception des enfants de moins de 6 ans et des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation.

De la solution hydro-alcoolique est mise à disposition à l'entrée de l'établissement ainsi qu'un point de lavage des mains avec du savon.

De l'entrée du bâtiment à la salle de cinéma une distanciation sociale doit être respectée, soit au moins un mètre entre chaque personne.

PROTOCOLE D'ACCES

1/ Une fois la(les) personne(s) ayant pénétré dans l'enceinte du cinéma, celle(s)-ci prendra soin de respecter une distanciation sociale d'au moins 1 mètre par rapport aux autres.

2/ Chaque personne doit passer par l'entrée principale, où une personne responsable du lieu distribuera du gel hydro-alcoolique. Cette même personne sera chargée de comptabiliser le nombre d'entrées.

3/ Les spectateurs seront invités à utiliser les fauteuils mis à leur disposition toujours en respectant des mesures de distanciation, soit un espace de 2 sièges entre 2 groupes de 10 personnes maximum, et dans la mesure du possible un rang d'écart.

4/ Les spectateurs sortiront à l'issue de la séance par la sortie de secours, côté opposé à l'entrée principale, ce qui permettra un sens unique de circulation.

5/ Lors de tous déplacements dans l'établissement (ex : sanitaires) le port du masque est obligatoire.

POUR LA SECURITE DE TOUS, LE CINEMA S'ENGAGE :

- que l'air soit recyclé à 100% par de l'air extérieur.
- à aérer les locaux avant et après chaque séance.
- au maintien d'un ménage régulier au sein de l'établissement.
- à fournir de la solution hydro-alcoolique ainsi que du savon pour le lavage des mains en cas de besoin.
- à veiller à la désinfection des zones de fréquentation (sanitaires) et points contacts (poignées portes, comptoirs, ...) entre chaque séance.
- au port d'un masque homologué en continu par tout le monde, clients ainsi que le personnel du cinéma.

LES JAUGES ET LES DATES

Le cinéma peut accueillir 250 personnes assises.

A compter du 19 mai 2021 la capacité maximum sera de 35%, soit 87 personnes.

A compter du 09 juin 2021 la capacité maximum sera de 65%, soit 162 personnes.

A compter du 30 juin 2021 la capacité maximum sera de 100%.

Attention, tous les gestes devront être respectés jusqu'à nouvel ordre.

**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPREHENSION
POUR LA SECURITE DE TOUS**

Aliette LE BIHAN, Maire d'Anet